

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IV^e REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 25 JUILLET 2023**

Président de séance :

Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

· **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

Deuxième Secrétaire de séance

· **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire de séance

Dossier en examen :

Projet de loi portant modification de la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso, dossier n°041.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 25 juillet 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Linda Gwladys KANDOLO et de monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement deuxième et quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par messieurs :

- Simon Pierre BOUSSIM, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières ;
- Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice, des Droits humains et des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 06 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez la bienvenue.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Femmes et hommes des médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Bonjour à tous.

Mesdames et messieurs les députés, veuillez répondre « présent » à l'appel nominal.

(Elle procède à l'appel nominal des députés).

Excellence monsieur le Président, nous avons :

- **10 députés absents excusés,**
- **05 députés absents non-excuses,**
- **10 procurations,**
- **56 députés présents,**
- **66 votants.**

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents, réunie ce jour mardi 25 juillet 2023, a établi pour notre session permanente, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement, je cite : « *Au début de la séance suivant la réunion de la conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué.* » Fin de citation.

Je donne la parole tout d'abord au gouvernement pour d'éventuelles observations.

Est-ce que vous avez des observations ?

M. Simon Pierre BOUSSIM

Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

Le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Les présidents de commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? *(Pas d'intervention)*

Je vous remercie.

Enfin, j'invite les présidents des groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes au maximum.

(Pas d'intervention)

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté. Il en est ainsi décidé. ***(Coup du maillet)***

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 21 juillet 2023. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen du projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso, dossier n°041.

La Commission du développement durable (CDD) est affectataire du dossier n°041 pour le fond. Toutes les autres commissions générales sont saisies pour avis.

Je passe en discussion le dossier n°041.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Simon Pierre BOUSSIM

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières

Il n'y a pas d'observation, monsieur le Président.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Mesdames et messieurs les députés, conformément aux dispositions de l'article 102 de notre règlement, la commission saisie au fond, en l'occurrence la CDD, n'ayant apporté aucun amendement au texte dont l'Assemblée législative de transition a été saisie, la discussion article par article portera sur le projet de texte tel que déposé à l'Assemblée législative de transition.

Je donne la parole au Président de la CDD pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Excellence monsieur le Président, la Commission du développement durable a été saisie au fond pour l'examen du projet de loi portant modification de la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso. Avec votre permission, je vais donner la parole à l'honorable Kanibè TUINA, pour livrer la substance du rapport à la plénière.

M. Kanibè TUINA

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°041

Merci Excellence pour la parole.

Gouvernement de combat,

Assemblée de combat,
Presse et média de combat,
Bonjour à toutes et à tous.

La Commission du développement durable m'envoie à cette tribune ce matin au sujet du dossier n°041.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport).

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole à l'honorable Esther BAMOUNI/KANSONO, notre rapporteur pour nous livrer le contenu du rapport de la CGSASH.

Merci.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°041

Bonjour Excellence monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Chers collègues honorables, bonjour.

Chers membres du gouvernement, bonjour.

Chers fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Chers amis de la presse, bonjour. **(Rires)**.

J'ai l'honneur de vous présenter les travaux de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Je remercie la Présidente pour le choix porté sur ma modeste personne pour vous présenter ces travaux.

Dossier n°041 relatif au projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso, présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par la députée Esther BAMOUNI/KANSONO, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 19 juillet, de 11 heures 10 minutes à 12 heures 03 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso.

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis, a désigné la députée Esther BAMOUNI/KANSONO pour participer aux travaux de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les lundi 17 et mardi 18 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite commission.

En prélude aux travaux de la CDD, la CGSASH a organisé, le vendredi 16 juin 2023 de 11 heures 05 minutes à 12 heures 32 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du gouvernement lors de son audition par la CDD.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la commission.

Excellence monsieur le Président, avec votre permission, je vais faire l'économie des travaux et aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

II – Appréciation et avis de la commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission du développement durable, fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que l'adoption du présent projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso permettra au gouvernement de :

- disposer d'un texte législatif prenant en compte les dispositions de l'article 4 du décret portant Fonds de soutien patriotique (FSP) ;
- prendre en compte la part contributive du Fonds minier de développement local dans le financement du Fonds de soutien patriotique.

Par ailleurs, la CGSASH, convaincue que le présent projet de loi modificatif contribuera effectivement d'une part, à la réalisation des missions assignées à la Transition à travers le rétablissement et le renforcement de la sécurité du territoire national et d'autre part, à apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire, émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 19 juillet 2023,

La Présidente, Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA.

Le rapporteur, Esther BAMOUNI/KANSONO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence monsieur le Président, je vais inviter le député rapporteur de la commission à livrer le rapport.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°041

Bonjour à l'ensemble de l'auditoire.

M'inscrivant dans la préséance et les civilités de Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition et des deux rapporteurs qui m'ont précédé, je vais aller directement, si Son Excellence me l'autorise vue la charge du travail qui nous attend au niveau des commissions, surtout la COMFIB.

-Rires de l'assistance-

Le Président

Merci beaucoup.

Il faut aller vite et bien.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°041

C'est cela.

Le Président

Merci monsieur le Président.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°041

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité s'est réunie le mercredi 19 juillet de 09 heures 31 minutes à 10 heures 04 minutes et après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, elle a estimé que l'adoption du présent projet de loi contribuera à :

- mobiliser davantage de ressources pour une meilleure prise en charge des volontaires pour la défense de la Patrie ;
- rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- apporter une réponse urgente et efficiente à la crise humanitaire.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Fait à Ouagadougou, le 19 juillet 2023.

Le Président, Daniel ZOUNGRANA.

Et le rapporteur, Pawindé Edouard SAVADOGO.

Merci.

Le Président

C'est militaire, c'est précis, c'est rapide et c'est efficace. *(Rires)*

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la COMFIB pour son rapport d'avis.

Et comme les financiers ne parlent pas beaucoup... *(Rires de la salle)* je pense que ça doit être rapide.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

C'est vrai. Il nous arrive d'être... *(Rires de la salle)*

Le Président

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

J'ai effectivement pris le micro... *-Rires -*

Le Président

Ah ! Le rapporteur est là.

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°041

Merci monsieur le Président.

Le Président

On comprend maintenant pourquoi vous avez pris le micro et puis...

-Rires et commentaires de l'assistance-

Vous attendez votre rapporteur.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais demander à l'honorable Ambroise NIKIEMA de présenter à la plénière, la synthèse de nos travaux.

Le Président

D'accord !

M. Wendyellé Ambroise NIKIEMA

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°041

Merci beaucoup monsieur le Président pour la parole donnée et toutes mes excuses.

Je vais emprunter peut-être les mots du rapporteur de la commission saisie au fond.

Chers membres du gouvernement et cher Assemblée législative de transition de combat, je vais vous livrer le contenu de notre rapport,

Dossier n°041 relatif au projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso, présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député Wendyellé Ambroise NIKIEMA, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 19 juillet de 09 heures 45 minutes à 11 heures 03 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso.

Auparavant, la COMFIB saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le mercredi 14 juin 2023, sur le projet de loi. Au cours de cette séance, la COMFIB a relevé ses observations qui ont été reversées à la Commission saisie au fond par le député Wendyellé Ambroise NIKIEMA, désigné rapporteur. Celui-ci a effectivement pris part aux différentes séances de travail de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le vendredi 23 juin, le lundi 17 et le mardi 18 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la COMFIB.

Avec votre autorisation, Excellence, je vais faire l'économie du débat général qui a été largement donné par la commission saisie au fond et je vais directement vous livrer l'appréciation et l'avis de la commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la CDD par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra au gouvernement, à travers le prélèvement sur le FMDL au profit du FSP, de disposer davantage de ressources pour répondre avec efficacité aux questions de défense et de sécurité.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 19 juillet 2023,

Le Président, Moussa NOMBO.

Le rapporteur, Wendyellé Ambroise NIKIEMA.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je donne la parole au Vice-président de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI

Président de la CAGIDH

D'accord. Merci bien Excellence monsieur le Président.

Je voudrais inviter le député KOMBASSERE, qui a représenté la CAGIDH lors des travaux de la commission saisie au fond, à nous faire l'économie de l'avis et l'appréciation de la CAGIDH.

Merci.

M. Jean-Marie KOMBASSERE

Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°041

Merci. Je voudrais, à l'exemple de mes prédécesseurs rapporteurs, adresser mes respectueuses salutations à toutes et à tous et aller directement à l'appréciation et à l'avis de notre commission.

Appréciation et avis de la commission

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission du développement durable fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que d'une part, au regard du contexte actuel de notre pays, marqué par des défis sécuritaire et humanitaire et face au besoin croissant de ressources financières pour endiguer le terrorisme, la présente loi modificative s'avère nécessaire.

D'autre part, la modification du code minier permettra de :

- créer une base juridique, en vue du transfert d'une partie du Fonds minier de développement local au Fonds de soutien patriotique ;
- disposer des ressources financières pour faire face aux multiples enjeux que suscite la création du Fonds de soutien patriotique.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 19 juillet 2023,

Le vice-Président, Lassina GUITI.

Le rapporteur, Jean-Marie KOMBASSERE.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* » Fin de citation.

Ces dispositions s'appliquent donc aux députés membres de la CDD qui, en rappel, est affectataire du dossier n°041 sur le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)

Merci Excellence monsieur le Président.

Quand les choses sont claires, point besoin de tergiverser. Le développement local ne peut se faire que dans la sécurité. Il ne peut y avoir sécurité que lorsqu'on a les moyens pour faire la guerre et le gouvernement se bat comme il peut ; comme on l'a dit, le gouvernement de combat se bat comme il peut pour mobiliser les ressources au financement de la paix.

Je voudrais, avant que des voix plus autorisées le disent, féliciter le gouvernement pour sa perspicacité dans ses choix stratégiques de mobilisation de ressources pour financer l'effort de guerre.

Je fais partie de la CGSASH, nous avons été saisis pour avis, mais j'avoue que le rapport de la commission saisie au fond, à l'écouter, m'a effleuré un certain nombre de préoccupations que je voudrais soulever dans l'espoir que le gouvernement me rassure qu'il n'en est rien du tout.

La première préoccupation se rapporte à la question n°07. Lorsqu'on a posé la question au gouvernement de savoir pourquoi ils n'ont pas prévu une disposition qui rétablirait le fonds minier de développement local dans son état original, le gouvernement a répondu en disant qu'un décret organisant le fonctionnement du fonds de soutien patriotique précisera les dispositions de gestion en matière de finances, au terme justement de l'existence de ce fonds-là.

Cela ne m'a pas trop convaincu et je suis inquiet, parce que je me demande si les dispositions d'un décret peuvent abroger les dispositions d'une loi. Est-ce que le fait de ne pas clairement indiquer dans cette loi qu'à la fin justement de la guerre, il n'y a pas une formule consacrée naturellement, pourrait le signifier ? La fin de la guerre marquera également l'abrogation de ces dispositions et le rétablissement du fonds minier de développement local ne va pas créer des abus de sorte à ce que cela devienne comme une sorte d'effet de mode qu'au lieu de rétablir peut-être certains viendraient à transformer tout simplement ? Pourquoi ne pas réviser pour créer un fonds de développement routier ou un fonds de développement forestier ? Parce que nous avons vu aussi, de par le passé, des mesures transitoires qui ont fini par devenir des mesures demeurantes.

Donc pour moi, il était nécessaire qu'à quelque part on le dise clairement pour que cela ne souffre pas d'interprétation.

J'ai pu comprendre qu'il y a près de 12 milliards qui ont été mobilisés, mais qui n'ont pas encore été utilisés, parce qu'il semblerait qu'on attend l'adoption de cette loi. Alors qu'on ne voit nulle part dire que les dispositions du projet de loi modificatif que nous allons adopter tout à l'heure ont un effet rétroactif. Peut-être que quelque part, on l'aurait dit parce que les fonds ont déjà été prélevés et l'utilisation attend l'adoption d'une loi qui peut être adoptée après le prélèvement de ces fonds.

Cela nous éviterait peut-être les débats de juristes qui sont souvent lourds et fastidieux et qui peuvent d'ailleurs conduire l'opinion à des confusions. Ce que j'aurais aimé, c'est qu'on le dise quelque part que la loi que nous allons adopter, même si c'est quelques dispositions de la loi qui sont rétroactives pour éviter les débats difficiles.

Je vous remercie.

Le Président

L'honorable Bénédicte BAILOU a la parole.

Mme Assita Françoise Bénédicte Romaine BAILOU (GC-OSC)

Merci Excellence pour la parole.

Je reste toujours sur ma faim concernant la réponse à la question n°17. La question d'équité et de justice sociale par rapport à la répartition du fonds minier aux différentes collectivités. Sauf si le ministère a sa propre définition de l'équité et de la justice sociale, je crois que les différentes collectivités n'ont pas les mêmes besoins. Donc il ne saurait bénéficier du même taux pour une question de justice sociale.

J'aimerais bien que vous reveniez sur la définition propre, au niveau du, ministère de l'équité, de la justice ou bien sur les raisons qui vous poussent à vouloir donner les mêmes fonds aux différentes collectivités.

Merci.

Le Président

L'honorable Ly HAMA a la parole.

M. Ly HAMA (GC-FVR)

Merci bien Excellence.

Je remercie l'honorable Souleymane OUEDRAOGO qui a déjà effleuré, sinon dit beaucoup sur les commentaires que je voudrais porter.

Je vais mettre en lien les questions et réponses, n°03, 07 et 23. C'est vrai qu'à la question n°03 j'ai vu que les taux de prélèvement sont de 80% sur les 20% des redevances du 1% du chiffre d'affaire mensuel des sociétés minières. Le mot n'est pas fort mais je crois que cela va dépouiller les communes bénéficiaires du fonds minier de développement local avec ces taux-là. Comme explication, j'entends le gouvernement dire que le fonds n'est pas absorbé pas les communes.

Effectivement, à la réponse n°23, nous avons des chiffres 16 milliards consommés sur 96 milliards disponibles. Il y a de la trésorerie oisive, c'est vrai mais à qui la faute, ce ne sont pas les communes. C'est le gouvernement qui est fautif. Parce que les communes ne disposent pas de personnels pour leur permettre d'absorber ces ressources-là.

Ces communes bénéficiaires du fonds minier de développement local n'ont presque pas d'autres ressources, ce sont leurs ressources principales. Cela m'amène à m'inquiéter par rapport à la réponse à la question n°03 ; il ne ressort pas ici qu'on va arrêter à un certain moment ce prélèvement. Alors que c'est un dépouillement. On dépouille les communes de leurs ressources et on ne dit pas à un certain moment que cela va s'arrêter. Je crois qu'il faut dire très clairement qu'à une date bien précise on va arrêter de faire ce prélèvement-là. Parce que c'est réellement une injustice. C'est pour cela qu'à une autre réponse, l'honorable Bénédicte BAILOU le disait, on est passé à côté, on n'a pas répondu à la question de la justice et d'équité. L'équité, c'est de rendre à ces communes ce que leur donne le fonds minier de développement local.

Vous savez pour l'exemple, quelque part en occident, chez les Américains par exemple, lorsqu'il y a une réserve souterraine dans une commune, même si ce n'est pas exploité, il y a des rentes déjà payées aux habitants de ces communes-là, sinon à la collectivité. Ici ce n'est pas le cas. Les communes ne demandent pas cela, c'est exploité et le fonds minier de développement doit leur revenir pour leur investissement, donc leur développement. Je crois qu'ici, si on peut bien justifier qu'elles n'absorbent

pas, il faut prendre quelque chose, cela s'entend dans ce contexte. Mais il ne faut pas les dépouiller, il faut bien délimiter. Il faut donner une date d'arrêt de ce prélèvement.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Youssouf OUEDRAOGO a la parole.

M. Youssouf OUEDRAOGO (GC-FVR)

Merci pour la parole Excellence.

Félicitations à la commission saisie au fond pour le gros travail abattu. J'ai une petite préoccupation. J'ai bien l'impression que les réponses apportées à nos questions, quelques-unes de ces réponses, à mon avis, semblent légères. Et nous qui sommes députés, on doit défendre les lois. On doit pouvoir dire à nos concitoyens ce que dit la loi. Et si nos interrogations n'ont pas de réponses approfondies, on est limité.

C'est pourquoi, je reviens sur la question n°05. Elle me laisse sur ma soif, monsieur le Ministre, et bien d'autres questions. Je m'intéresse à la question n°05 afin qu'on nous donne assez d'éléments pour qu'en cas de débats hors de l'hémicycle, on puisse apporter des éléments clairs.

Voilà un peu ma petite préoccupation.

Merci.

Le Président

Merci Cher collègue.

L'honorable Daniel ZOUNGRANA a la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA (GC-FDS)

Merci Excellence.

Je partage le souci du gouvernement dans la quête de la mobilisation de ressources pour la sécurisation du pays. Je m'interroge aussi par moment sur ces prélèvements.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour combler un tant soit peu le manque à gagner prélever au niveau de ce fonds à l'endroit des communes ?

La deuxième question, en examinant les éléments de réponse de la question n°01, je me rends compte, c'est un constat, qu'il y a une baisse de mobilisation des ressources entre 2021-2022. Qu'est-ce qui justifie cela ?

Ensuite, au niveau des éléments de réponse de la question n°09, je constate qu'au niveau des réalisations, il n'y a pas de réalisations destinées à l'environnement alors que les activités minières impactent l'environnement. Ou bien ce sont des activités qui seront reversées à la fermeture des sociétés minières alors que je préfère que cela soit posé avant que la société ne ferme définitivement les portes.

Une autre question, il y a un accaparement des terres agricoles par les sociétés minières. Est-ce qu'il y a une part du fonds minier de développement local qui est réservée aux investissements agricoles structurants ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Aimé SOME a la parole.

M. Y. Aimé SOME (GC/PP)

Merci Excellence.

Tous mes encouragements au gouvernement qui se bat pour trouver des moyens afin que la paix revienne au pays.

Outre le débat notamment sur la date de fin et ce qu'il en serait, une fois qu'on va retrouver la paix, ma préoccupation, c'est qu'on se retrouve même déjà avec un fonds que les collectivités n'arrivent même pas à absorber. 17% c'est vraiment faible. Peut-être qu'il faut revoir quel est le problème ? Qu'est-ce qui se passe pour que des collectivités n'arrivent pas à absorber de l'argent mis à leur disposition ? Parce que dans un projet, le taux d'absorption aussi est un très bon indicateur.

Donc il faudrait peut-être voir qu'est-ce qui se passe. Est-ce que ce sont les procédures qui posent problème ou bien ce sont les compétences qui posent problème au niveau des collectivités ? Et peut-être faut-il revoir d'abord le mécanisme même de déblocage. Parce qu'aujourd'hui, si on dit qu'on veut prélever et qu'après débat, on trouve qu'il ne faut pas prélever parce que ça va jouer et pendant ce temps, elles n'arrivent même pas à absorber ce qui existe, 17%, c'est vraiment faible et le reste à peu près 83%, qu'est-ce que ça devient ?

Je me dis que ces fonds sont toujours dormants et attendent d'être absorbés. On ne peut pas crier qu'on a des problèmes dans les collectivités pendant qu'il y a de l'argent qui est là ; c'est de revoir peut-être le mécanisme même de ce fonds pour permettre aux collectivités de les utiliser réellement.

Voilà ce que j'avais à dire. Si le gouvernement peut vraiment nous expliquer ce qui se passe pour qu'il y ait des fonds que les collectivités n'arrivent vraiment pas à utiliser. Peut-être qu'elles n'en ont pas besoin. -
Rires de l'assistance-

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Haoua FOFANA a la parole

Mme Haoua FOFANA (GC-PDCE)

Merci bien Excellence.

J'ai une question de compréhension et également une préoccupation.
En ce qui concerne la question de compréhension c'est au niveau de la réponse à la question n°01. Vous l'avez indiqué dans le tableau, par rapport aux contributions (la contribution de l'Etat et la contribution des sociétés minières). Donc c'est à ce niveau que je voudrais que vous m'éclairiez si l'Etat a des sites miniers parce que vous avez dit contribution de l'Etat et celle des sociétés minières.

Et après cet éclaircissement, je voudrais également comprendre, en faisant une relation entre la question n°01 et celle n°15. A la question n°15, vous indiquiez également qu'il y a douze sociétés minières qui sont fonctionnelles aujourd'hui. Je voudrais donc savoir, si toutes les sociétés

minières qui sont fonctionnelles aujourd'hui contribuent efficacement, comme il se doit, je dis bien au fonds ?

Enfin, ma préoccupation va à l'endroit de la restauration du couvert végétal détruit par les sociétés minières. Qu'en est-il de la restauration, de la mise en état des terres détruites par les sociétés minières et surtout en faisant allusion à la première société minière de Poura ?

Merci bien Excellence.

Le Président

L'honorable Lassina GUITI a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci bien Excellence monsieur le Président.

J'avais également deux inquiétudes qui ont plutôt été prises en compte par des collègues, mais je vais quand même renchérir.

Ma première préoccupation porte effectivement sur le taux d'absorption du fonds minier de développement local. 17,2%, c'est vraiment très faible et cela dure de 2019-2022, c'est-à-dire trois ans. Je me pose la question de savoir ce qui bloque finalement.

Également, je me pose une autre question de savoir si on veut que les collectivités parviennent à absorber ces fonds. Parce que, lorsque ça dure 03 ans et que l'on est au courant finalement, on ne trouve pas de solution, cela engendre des questionnements. C'est ma première question.

La deuxième question est en lien avec la problématique environnementale. Lorsque je lis la réponse à la question n°09, il est dit que le fonds minier de développement local doit permettre la croissance économique et le développement durable. J'insiste maintenant sur le mot durable et finalement, lorsqu'on regarde les investissements que les collectivités ont pu faire, on se rend compte qu'aucun investissement n'est allé dans le domaine environnemental alors qu'expressément, on vise un développement durable. Cela pose quand même un problème, parce que c'est su au niveau central et finalement rien n'est fait. Je voulais qu'on me l'explique parce qu'on sait ce que l'exploitation minière cause comme dégât environnemental.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Je vais aller directement à la question n°20 que je pose à la commission concernant le COTEVAL. Après la question n°20, dans la réponse, ils ont dit : « c'est une question de légistique résolue par le comité technique de validation des avant-projets de loi. Je pense que c'est plutôt « **vérification des projets de loi** » et non validation des projets de loi. Donc si la commission peut corriger cela.

Après la question n°20, je vais interpeller le gouvernement pour ce qui concerne la question n°09 à savoir les grandes réalisations du fonds minier de développement local.

Dans le rapport, il est écrit qu'il y a plus de 4 milliards qui ont été investis dans le domaine de l'éducation et plus de 3 milliards dans le domaine de la santé. J'aimerais avoir plus de détails concernant cela. Si le gouvernement peut me citer des projets qui ont bénéficié de ce fonds dans ces deux domaines (santé et de éducation). Parce que ces deux domaines ont englouti plus de sept milliards.

Je poursuis, toujours dans les grandes réalisations, nous notons qu'il y a eu plus de deux milliards qui ont été investis dans le domaine des activités génératrices de revenus. Également à ce niveau, j'aimerais avoir plus de détails. Combien de personnes ont bénéficié de ces activités génératrices de revenus (AGR) et le pourcentage de femmes, s'il vous plaît ?

Et enfin, le dernier tiret parle de plus d'un milliard qui a servi au fonctionnement, au paiement des salaires et même à acheter des vivres pour des personnes déplacées internes. J'aimerais demander au gouvernement qui sont ces personnes déplacées internes (PDI) qui ont bénéficié de ces vivres ? Si on peut nous donner peut-être les zones d'intervention au niveau de ces PDI.

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

L'honorable Issaka TAPSOBA a la parole.

M. Issaka TAPSOBA (GC-FDS)

Merci bien Excellence.

Merci aux membres du gouvernement pour les efforts qui sont faits afin que nous puissions reconquérir l'intégrité de notre territoire. Merci également à la commission pour le travail abattu.

J'ai trois questions.

La première est en lien avec les sociétés minières et je voudrais savoir, avec le gouvernement, si à l'heure actuelle, il peut nous rassurer que toutes les sociétés contribuent conformément aux textes en vigueur à l'alimentation de ce fonds pour le développement local. A un moment donné, il nous a été donné de constater, par voie de certains médias, qu'il y avait de la résistance au niveau de certaines sociétés. Ce serait intéressant que toutes les sociétés contribuent, ce qui va contribuer efficacement à notre lutte pour la sécurité. C'est le premier aspect.

Le deuxième aspect est en lien avec ce que certains de mes prédécesseurs ont déjà relevé par rapport à la disponibilité du fonds minier de développement local. J'ai suivi une émission sur la question, certains acteurs semblent relever la mise à disposition tardive de ce fonds. Cela fait qu'effectivement la consommation s'avère difficile, pour ceux qui savent la procédure administrative, les procédures budgétaires et autres pour le déblocage. Donc, c'est de voir ce qui peut être fait pour que les fonds soient mis à la disposition de ces collectivités assez tôt afin de leur permettre de consommer. Sinon, si c'est mis par exemple après le premier semestre, c'est difficile. Voilà un peu le deuxième point.

Le dernier point, ces derniers temps pour ceux qui suivent, il y a de plus en plus de citoyens qui se posent beaucoup de questions sur ces prélèvements et autres, bien que ce soit vraiment fondé. Nous sommes convaincus que ces prélèvements, que ce soit pour le fonds de soutien

patriotique, que ce soit pour l'effort de guerre et tout, nous savons quel est le bien fondé de tout ce qui est en train d'être fait actuellement.

C'est vrai qu'il y a des efforts au niveau de la communication qui sont déjà faits, mais par rapport à cela, je vais inviter le gouvernement à renforcer la communication là-dessus pour que les gens comprennent. On parle de collectivités territoriales, s'il faut associer les PDS au niveau local pour qu'effectivement la communication passe, ce serait une très bonne chose.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable...

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Honorable s'il vous plaît ! -*Interventions croisées*-

Je voudrais, si c'est possible, qu'on revienne sur la dernière question parce que je n'ai pas bien noté.

Le Président

La communication.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Oui.

Le Président

C'est bien cela ?

M. Moussa KONE

Président de la CDD

C'est bien cela.

Le Président

C'est adressé au gouvernement.

M. Issiaka TAPSOBA (GC-FDS)

Oui c'est pour inviter le gouvernement à renforcer la communication, parce que de plus en plus, pour ceux qui suivent l'actualité il y a beaucoup de débats là-dessus. Ce qui est normal, mais nous savons quel est le bien fondé, nous savons que nous devons nous battre pour nous sortir d'affaires et il faut que chacun donne le meilleur de lui-même. Donc, il faut que les gens comprennent que c'est difficile, mais il faut qu'on fasse front ensemble pour faire face effectivement à ce problème. Il est vrai que c'est parce que le pays existe que nous sommes en train de débattre, s'il n'y a pas de pays, qui va débattre de quoi ?

Merci.

Le Président

Merci beaucoup cher collègue.
L'honorable YARO Mamadou a la parole.

M. Mamadou YARO (GC-PDCE)

Merci Excellence monsieur le Président.

J'ai juste une préoccupation et je voudrais faire une contribution sous forme de commentaire.

Ma préoccupation a été déjà évoquée par deux collègues qui m'ont précédé. Elle concerne justement la question de l'équité et de la justice sociale. Je voudrais quand même donner la précision, comme un de mes collègues l'a dit, sur la question n° 05 où la réponse est laconique. Je pense que beaucoup sont déjà intervenus là-dessus, ce serait bon que le ministre puisse vraiment nous fixer sur cette question.

Le deuxième point, c'est un commentaire. On a beaucoup parlé aujourd'hui de l'absorption, par les collectivités territoriales, des fonds qui sont mis à leur disposition. En fait, je voudrais dire que la question est globale au niveau des collectivités territoriales. Il y a un problème de capacité au niveau des collectivités territoriales et c'est dans tous les domaines. Je suis

en train de me demander si ce n'est pas bon que tous les ministères se mettent ensemble pour vraiment réfléchir sur ce problème.

Aujourd'hui par exemple, les collectivités territoriales ne sont pas capables de transférer leur compte de gestion à temps. Cela pose un problème d'informations financières fiables. Au niveau central, les comptes de gestion arrivent et la cour des comptes même reconnais que le retard s'observe avec les collectivités territoriales. C'est la même chose pour la question de passation des marchés, il n'y a pas de compétences. Vous voulez qu'on absorbe les fonds comment, s'il n'y a pas de compétences en termes d'effectifs mais aussi en termes de passation de marchés, comptabilité, etc., les techniciens pour suivre les constructions, les infrastructures, etc. Donc c'est une question que je situerai dans une approche globale, le renforcement des collectivités territoriales.

Voilà, monsieur le Président, le commentaire que je voudrais faire.

Le Président

Merci cher collègue.

Enfin, l'honorable David LOMPO a la parole.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je félicite le gouvernement pour le souci permanent de quête de ressources complémentaires afin de soutenir l'effort de paix.

Parmi les questions qui ont été répondues, je crois qu'au moins trois honorables ont déjà évoqué la question. C'est la réponse donnée à la question n°05. A mon avis, lorsque vous parlez d'équité et de justice sociale, il ne s'agit pas d'égalité. L'équité, c'est à chacun selon ses besoins. A ce titre, est-ce que le gouvernement dans le principe qu'il applique aujourd'hui est vraiment une question d'équité ?

Pour la deuxième question, elle est très simple : à quand la relecture du code minier ? Pourquoi cette question, parce qu'il y a beaucoup de questionnements qui sont en suspens et qui méritent que l'on s'appesantisse là-dessus et que l'on puisse véritablement corriger. Il y a beaucoup d'injustices qui se passent. Rien qu'entre acteurs et surtout avec les promoteurs miniers.

Egalement, les aspects environnementaux et beaucoup d'autres questions ont besoin qu'on revoie. C'est pourquoi nous sommes pressés, monsieur le Ministre, qu'on nous amène cette loi afin qu'on puisse la revoir. Même le 1% est vraiment contestable. Encore plus le montant des productions qui nous sont présentées sont également contestables. Donc, il faudra vraiment qu'on revoie pour recadrer les choses afin que nos richesses ne soient pas bradées par des gens qui viennent nous piller et s'en aller avec en nous abandonnant des fosses dans lesquelles il y a la pollution et tout ce qui s'en suit.

Je vous remercie, Excellence.

Le Président

Merci monsieur le Premier Vice-président de l'ALT.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Excellence monsieur le Président, je voudrais, avant tout, remercier nos collègues honorables députés pour l'ensemble des contributions qui ont été apportées et également les différentes préoccupations qui ont été soulevées.

Nous notons avec beaucoup de satisfaction la contribution en lien avec la réponse à la question n°20. Nous notons effectivement que c'est le comité technique de vérification des avant-projets de loi au lieu de validation. Donc, cette contribution sera prise en compte.

Monsieur le Président, nous avons noté que nos honorables députés ont soif de relire le code minier et beaucoup de questions ont été adressées au gouvernement. Donc avec votre permission, nous allons donner la parole au gouvernement pour apporter les éléments de réponse.

Merci.

Le Président

Je remercie le Président et les membres de la commission saisie au fond. C'est aussi le moment de remercier l'ensemble des commissions qui ont été saisies pour avis, pour le travail abattu.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Simon Pierre BOUSSIM

Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

Merci Excellence monsieur le Président.

Bonjour honorables députés.

Bonjour chers fonctionnaires parlementaires.

Bonjour aux médias.

C'est très intéressant d'écouter la Représentation nationale s'intéresser, excusez-moi du terme, à la modification d'un petit décret qui, aujourd'hui, montre clairement l'intérêt que ce secteur a pour les populations.

Excusez-moi, j'ai oublié un document de l'autre côté, je vais le chercher.

C'est l'avant-projet de loi lui-même, parce qu'en réalité, il y a une question dont la réponse se trouve ici, mais je vois que tous les députés se préoccupaient, c'est pour ça que je voudrais avoir le texte avec moi.

Il y a beaucoup de questions, mais je vais essayer de répondre au maximum.

La question n°07, qui est revenue à plusieurs reprises. Merci à l'honorable député Souleymane OUEDRAOGO et à tous ceux qui se sont préoccupés de la question. En fait, c'est vrai que dans la réponse, dans le reportage, tout n'a pas été pris en compte mais on a donné des éléments qui sont déjà dans le projet de modification de la loi. Parce que l'article qui modifie a été substantiellement clair. Je reprends juste la partie : « *Toutefois, une partie des ressources du fonds minier de développement local est affectée au financement du fonds de soutien patriotique durant son fonctionnement* ».

C'est pour dire que le jour où il n'y a plus de fonds de soutien patriotique, il n'y a plus question de parler de contribution.

En fait, la réponse était déjà dans l'avant-projet et nous avons en fait répondu en pensant ici que la réponse était suffisamment claire. Mais si ce n'est pas le cas, on verra.

La question de rétroactivité, honorable, je crois qu'il faut la voir juste pour prendre en compte ce qui est prélevé, nous ferons le nécessaire. Pour les commentaires qui ont été faits visant à contribuer à améliorer le document, nous vous en remercions.

Sur la question de justice sociale, il y a un honorable député qui souhaite qu'on spécifie davantage ce que l'on entend par justice sociale. Mais dans le contexte actuel, nous estimons que tout le monde doit contribuer à la sécurisation. Nous pensons cela, du fait qu'en réalité, lorsque nous enlevons une partie du fonds, c'est sur le fonds minier de développement local dans sa globalité mobilisée que nous prélevons ce montant. On ne prélève pas par commune ou par société minière, on prélève sur le montant global mobilisé. A partir de là, on répartit le montant selon la clé habituelle de répartition. Ce qui veut dire que si on prélève 20%, ça ne change pas la répartition qui existait ; ça peut jouer sur votre montant, certes, mais effectivement, les montants ne seront pas prélevés de façon constante pour toutes les communes, parce qu'effectivement les communes n'ont pas les mêmes réalités et ne bénéficient pas du FMDL à la même hauteur.

Voici pourquoi, nous pensons que la question d'équité a été prise en compte, mais si vous estimez qu'il y a d'autres améliorations, on verra ce qu'on peut faire.

L'honorable Ly HAMA, merci effectivement pour la question, mais je crois que la réponse aussi se trouve à la question n°07. On ne veut pas dépouiller indéfiniment, même si nous croyons que nous ne dépouillons pas. Beaucoup de vos collègues députés sont revenus là-dessus pour montrer la question d'absorption du fonds minier de développement local. Et cette question d'absorption est fondamentale et ça me permet de répondre à plusieurs questions en même temps ; si je reviens là-dessus et que la question est déjà posée, peut-être que je vais passer.

C'est que le fonds minier de développement local, comme le dit le décret, est destiné à financer les plans régionaux et communaux de développement. Donc, ça doit être centré sur le développement. Vous aurez

même constaté que dans les réalisations, les montants qu'on a prélevés, parlant de financement de fonctionnement, c'est parce que c'était pour les PDI. Sinon, c'est exclusivement pour les plans de développement. Et toute action entrant dans le développement, validée par le conseil municipal ou régional, le FMDL est censé financer. Que ce soit des activités vertes ou que ce soit des activités génératrices de revenus, etc. dès que ça figure dans le plan de développement, le FMDL peut financer.

Mieux, sur cette question, lorsque nous avons constaté que l'absorption est faible, on a compris qu'il y a une méconnaissance de l'utilisation. Parce que nous sommes restés rigoureux et nous ne voulons pas que le fonds minier de développement local puisse servir au fonctionnement. Les collectivités bénéficient déjà des transferts pour le fonctionnement, donc on a interdit que le FMDL soit utilisé pour le fonctionnement. Mais toutes les doléances, même quand vous regardez les avis que vous aviez reçus, on a même demandé à la commission je crois, de laisser un certain montant minimum pour le fonctionnement.

Je crois que c'est cette ouverture que le gouvernement n'a pas voulu céder, parce que nous estimons que ça doit financer le développement. Et comme on a constaté qu'il y a une méconnaissance, nous avons élaboré des guides qui doivent être presque validés pour aider à l'utilisation du FMDL. Donc ces guides sont prêts, il y a eu des ateliers qui ont permis d'apporter des améliorations. Dans peu de temps ces guides vont circuler pour permettre aux utilisateurs de bien s'en servir.

Donc je crois que j'ai répondu à la question d'équité, la question n°05 qui est revenue plusieurs fois.

L'honorable Daniel ZOUNGRANA a posé une question sur le manque à gagner. Pour nous aujourd'hui, le prélèvement du FMDL pour soutenir la sécurisation du territoire est nécessaire tout simplement, parce que nous sommes dans une situation de serpent qui se mord la queue. Si nous refusons de sécuriser le territoire, cela veut dire que nous ne sécurisons pas les sociétés minières qui paient pour ces fonds ; et si les sociétés minières ne paient pas pour ce fonds, nous n'aurons même pas de fonds.

Prenons l'exemple des sociétés minières comme Boungou ou bien Essakane. L'escorte qu'on fait régulièrement pour approvisionner ces sociétés minières, le montant qu'on investit pour faire ces escortes, s'il y avait la sécurité, ces montants allaient servir à autre chose. Et si on ne sécurise pas, ces sociétés vont fermer et c'est évident. On a vu des situations où des

sociétés ont fermé pour des questions sécuritaires. On a donné des situations : Taparko avait fermé pour des questions sécuritaires. C'est pourquoi nous avons fait le déplacement pour encourager celui qui a repris Taparko, parce que c'est vraiment la définition du courage et nous voulons l'accompagner pour qu'il puisse effectivement relancer les activités.

Nous avons Karma, on a vu à plusieurs reprises comment Karma a ralenti son activité. Donc tant que nous ne sécurisons pas le territoire, ça va donc poser un problème. Pour nous, il faudrait qu'on sécurise pour les pousser à produire et c'est ça qui va permettre de rattraper ce qu'on va donc prélever aujourd'hui.

Oui, baisse de la mobilisation, c'est évident, parce qu'il y a des sociétés qui ont fermé, d'autres fonctionnent mais au ralenti, vous avez même la société Bissa Gold qui fonctionne presque au ralenti puisqu'il y a des questions sécuritaires d'approvisionnement. Donc tout ça, ce sont des questions.

Cela me permet aussi de répondre à la préoccupation de l'honorable sur la question environnementale. Effectivement, comme je l'ai dit, s'il y a des projets verts dans les plans de développement, ils seront pris en compte. Mais comme on sait que ce n'est pas aisé d'avoir des projets verts, le code minier a prévu le fonds de réhabilitation et de fermeture des sites miniers. Donc ce fonds est même géré au niveau du ministère de l'environnement, parce que nous estimons qu'il est censé redorer le couvert végétal. Donc on est en phase avec la question et c'est une préoccupation du gouvernement.

Aussi, concernant les terres agricoles, c'est-à-dire, l'investissement agricole structurant, nous avons un projet de loi que nous comptons amener, qui concerne le contenu local. Et pour le code minier en relecture, j'anticipe pour dire que le projet de code minier est déjà avancé donc nous sommes dans les sessions de pré-COTEVAL. Après ce sera le COTEVAL et vous l'aurez bientôt. C'est pour dire que cette question est une préoccupation.

Pour nous, et notre vision de ce secteur c'est que pendant les constructions des mines, ceux qu'on appelle les PAP, c'est-à-dire les personnes affectées par les projets, on doit pouvoir aider ces gens à s'organiser et à produire même pour la mine. Quand on a des infrastructures et qu'on a produit pour la mine sur des secteurs alimentaires, cela veut dire que même si la mine ferme, c'est ce que j'appelle la vie après la mine, vous avez toujours votre production comme les infrastructures existent et que vous pouvez facilement les transporter dans d'autres contrées du pays.

Cela veut dire que même après la mine, vous allez donc pouvoir subsister. Sinon, il y a des gens après la mine, ils deviennent presque des mendiants et nous devons travailler pour que nos populations ne soient pas constamment dans la mendicité car on est presque sûr que partout il y aura des mines, puisque ce sont des réserves, ça va finir. C'est clair sur la question.

On avait parlé tantôt des rentes aux collectivités territoriales, je crois que c'est le député Ly HAMA. En fait, je profite de cette question pour demander à la Représentation nationale de nous aider sur la question, parce que chaque fois, ce sont des crises. Ce n'est pas parce qu'il y a de l'or ou d'autres substances précieuses dans votre sous-sol que ça vous appartient. Les réserves appartiennent au peuple. Il n'y a même pas de questions foncières dessus. Pourquoi nous disons cela ? Parce que celui qui prend, c'est juste l'exploitation, ce n'est pas le foncier qui l'intéresse. C'est juste l'exploitation du minerai qui est au sous-sol. Après cela, il n'a pas de problème.

Donc, il faudrait qu'on arrive à comprendre que lorsqu'on a une société minière quelque part, certes on doit faire des investissements structurants, on doit employer ceux qu'on peut employer, mais il ne sert à rien d'engranger des coûts supplémentaires en demandant à la société qu'on forme quelqu'un qui n'est pas compétent pour faire le travail parce que c'est son village. Si vous le faites, ça va finir même s'il devient compétent, il n'ira pas dans le village de quelqu'un d'autre puisque cette personne ne le laissera pas non plus.

Nous devons travailler afin que ce soit une question homogène pour tous les Burkinabè. Voici notre vision et je crois que c'est un travail énorme parce que partout vous voyez les gens bloquer les mines, ainsi de suite, on les empêche de travailler. Tout simplement parce qu'on dit que c'est notre terrain, ou encore qu'on a amené quelqu'un de Ouagadougou, ou amené quelqu'un d'ici ; si on a amené quelqu'un de Ouagadougou, c'est un Burkinabè en notre sens.

C'est vraiment un plaidoyer qui n'est pas lié au texte, mais je sais que vous représentez la population et vous êtes constamment en contact avec cette population. Cette sensibilisation est par conséquent nécessaire.

J'ai répondu à la question de l'honorable Aimé SOME, lorsque j'ai parlé de guide d'utilisation que nous sommes en train de valider.

La question de l'honorable Haoua FOFANA sur la contribution de l'Etat et celle des sociétés minières. L'Etat n'a pas pour le moment une mine industrielle en son nom, c'est vrai. On espère un jour y arriver et on travaille pour cela. Mais ce qui est dit ici, c'est que l'Etat bénéficie des royalties payées par les sociétés minières. Cela revient à l'Etat et celui-ci a l'obligation de verser 20% de ces royalties dans le FMDL. Tout comme les sociétés minières ont l'obligation de verser 1% de leur chiffre d'affaires dans le FMDL. C'est donc dans les 20% que l'Etat verse qu'on va prélever les 80% pour le fonds de soutien patriotique.

Dans l'absolue, lorsque vous avez posé la question de savoir ce que toutes les sociétés minières contribuent, on peut dire oui. Certes, au début, il y a eu des résistances ; les sociétés ne voulaient pas, mais actuellement, le problème est résolu. Actuellement, toutes les sociétés sont alignées. Certes, il y a des arriérées, mais c'est comme tout recouvrement en matière d'imposition, il y a des restes à recouvrer et il y a des arriérées. C'est une question qui arrive partout.

Honorable Lassina GUITI, monsieur le Vice-président, il est vrai qu'on veut que les collectivités arrivent à absorber, seulement pour le moment, elles n'y arrivent pas. Et c'est pourquoi on a élaboré les guides pour les accompagner.

Les questions de l'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/ KALENZAGA concernant les domaines de santé, d'éducation. Merci pour le commentaire, mais concernant les questions de santé et d'éducation, comme je l'ai dit, le FMDL finance les plans. Dans les plans, il y a des structures de santé qui doivent être construites ainsi que celles de l'éducation, etc. donc c'est tout ça que le FMDL finance.

Maintenant, s'agissant de vous faire le point aujourd'hui, c'est demander aux communes... voilà que vous-mêmes vous souriez ! Quelqu'un a juste dit ici que les communes n'arrivent même pas souvent à justifier. Cela veut dire que les fonds transférés, le montant de 17% dont on a parlé, c'est-à-dire que ce sont des montants qu'elles ont pu justifier, le reste, elles n'ont pas pu justifier. Et nous estimons qu'il faut y arriver comme dans les dépenses publiques, pouvoir justifier ce qu'on vous donne. Sinon le FMDL va être peut-être un fonds de campagne politique à terme si on donne sans avoir les justifications et qu'on continue de donner. Cela va être très difficile.

Donc concernant la mise à disposition tardive, on peut répondre plus ou moins. Je vais prendre un exemple banal. Vous prenez aujourd'hui la commune de Partiaga avec sept milliards. Elle ne peut pas dire que : « si l'année prochaine on ne me donne pas le budget, je ne peux pas réaliser cette année », ce n'est pas possible parce que le budget existe déjà. Donc il y a beaucoup de communes comme ça. Vous prenez Houndé, c'est pareil. Donc ce n'est pas lié au transfert en question ; vous avez déjà l'argent, il faut exécuter et puis justifier pour débloquer, c'est tout juste cela.

Merci à l'honorable Issaka TAPSOBA pour la contribution. On prend conscience qu'on doit beaucoup plus communiquer ; même si on croit qu'on communique, on doit le faire davantage. C'est vraiment une nécessité.

La question de l'honorable Mamadou YARO, c'est encore la question n°05 à laquelle on a déjà répondu. Il y a aussi la compétence des collectivités et c'est une question énorme. Parce que les réalisations sont même souvent faites et le vrai contrôleur, le vrai auditeur qui est la catastrophe naturelle nous montre souvent la réalité. Je crois que nous devons travailler même qu'on coach davantage l'utilisation des ressources publiques. Parce qu'elles doivent être bien utilisées. Si elles ne sont pas bien utilisées, c'est nous tous qui perdons. Donc il faut vraiment des compétences pour y arriver. S'il n'y a pas de compétences, ça va être difficile. Certes, il y a l'Etat, mais il y a le privé aussi. Il faut que le privé renforce ses compétences pour pouvoir réaliser les projets correctement.

Concernant la relecture du code minier, je crois avoir répondu. On est déjà en route.

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je ne sais pas s'il y a des questions résiduelles.

Merci.

Le Président

Merci beaucoup.

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos. J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°041.

Je rappelle que nous avons affaire à un projet de loi modificatif et par conséquent, il ne contient que deux articles. L'article 1 consacre la modification et l'article 2 est relatif à la formule exécutoire.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Pas d'amendement.

Le Président

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence monsieur le Président, avec l'arrivée d'un honorable, nous sommes à 67 votants maintenant.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : *(Un député semble avoir levé le doigt suite à la question posée)*

Honorable ! Vous êtes « contre » ?

C'est pour pouvoir comptabiliser... *-Rires de l'assistance-*

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Pas d'amendement, monsieur le Président.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°041.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Je voudrais remercier la CDD, Commission saisie au fond, mais aussi les autres commissions. Je voudrais aussi remercier le gouvernement pour le travail abattu mais au regard des questions qui ont été soulevées par les honorables collègues, cela nous interpelle sur quelques commentaires.

A la lecture du code minier de 2015, en mettant en parallèle avec le code minier de 2003, on se rend vite compte de quelque chose.

Nous sommes passés d'un code minier de 2003, qui est un code minier d'attraction du capital à un code minier de 2015, qui est un code minier d'affectation des revenus miniers. On s'est finalement dit au Burkina Faso, qu'on a assez attiré les investisseurs et qu'il était temps que notre population puisse effectivement profiter du revenu des mines, donc affectation du revenu issu des sociétés minières. Mais bien sûr, comment on recherche ces revenus ? On a créé ces différents fonds parmi lesquels le fonds minier de développement local.

Mais quand on regarde le mécanisme d'affectation, ce n'est pas au code minier de résoudre certains problèmes, notamment les problèmes au niveau des capacités d'absorption des collectivités locales. Cela interroge, bien sûr les collègues l'ont relevé, les compétences techniques au niveau de ces collectivités locales pour effectivement absorber cette manne financière importante.

Cela nous interroge aussi sur comment nous devons avoir une approche globale et je voudrais interpeller le gouvernement sur ce point par rapport à la relecture en cours.

Nous avons très souvent pour habitude de faire des réformes un peu sectorielles. Le texte lui-même il est cohérent, il est beau mais tant que nous n'allons pas avoir une approche d'ensemble, nous risquons d'avoir des textes qui visiblement n'atteignent pas leurs objectifs. Parce que vous avez dit, monsieur le Ministre, que ce fonds minier de développement local finance les plans de développement au niveau des collectivités. Malheureusement, beaucoup de collectivités n'ont pas de plans de développement. Il y a des collectivités qui n'en disposent pas où lorsque cela existe on se rend très vite compte des limites de ce plan de développement.

C'est dire donc qu'on doit revoir, au niveau des collectivités, pour les outiller de façon conséquente afin qu'elles puissent effectivement bénéficier de ce fonds minier de développement. Et la situation que nous vivons n'est

pas complètement étrangère aussi à la situation de nos collectivités. Il n'y a pas de développement sans développement à la base.

Je voudrais interpeller le gouvernement pour que nous réfléchissions ensemble par rapport au développement de nos collectivités. Il faudrait, pour les réformes à venir, que nous puissions tenir compte de cela. Il faut vraiment que nos communes, nos régions, nous y prêtons une attention toute particulière afin que cette volonté d'affecter le revenu puisse être une réalité. Développons nos collectivités, commençons notre développement par la base et je pense qu'à partir de ce niveau-là, on peut maintenant aller vers le haut.

Mesdames et messieurs les députés, après ce bref commentaire, l'ordre du jour de notre séance de ce matin est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 28 juillet 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à la discussion de deux questions orales avec débat, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. *(Coup du maillet)*

-Il est 11 heures 17 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 25 juillet 2023.***

Le Président de séance

The image shows a blue ink signature of Dr Ousmane BOUGOUMA over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION' and 'BURKINA FASO' around the perimeter, with 'Le Président' in the center. There are also some handwritten initials 'Lau' and 'So' on the signature.

Dr Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

A blue ink signature of Linda Gwladys KANDOLO.

Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire